

parties intéressées pourront alors être sûres que le président est indépendant des autorités du revenu. Le bill prévoit plus loin que toute personne qui rend témoignage dans une enquête a le droit d'être représentée par un avocat et de recevoir, sur demande faite par elle, une copie des témoignages qu'elle aura rendus. En outre, toute personne dont les affaires ont donné lieu à l'enquête a le droit d'être présente et d'être représentée par un avocat, à moins que la personne chargée de présider l'enquête n'ordonne qu'il en soit autrement. Ces améliorations, qui s'imposaient depuis longtemps, visent à remédier à la situation.

Je puis assurer aux députés et à Votre Honneur que dans l'établissement de ces propositions énoncées par le ministre des Finances le soir de l'exposé budgétaire, le gouvernement a pu compter sur les observations de la part de citoyens et d'organisations de tout le pays, du comité de l'Association du barreau canadien et de l'Institut des comptables agréés.

Le processus administratif demeure un labyrinthe inexploré. Nous nous préoccupons surtout, au ministère de la Justice, de la difficulté de contester des lois qui pourraient outrepasser les pouvoirs statutaires ou l'examen rigoureux du Parlement.

• (3:10 p.m.)

Nous nous occupons de régler la portée des pouvoirs qui sanctionnent l'autorité juridique des règlements contenus dans nos statuts. Nous nous soucions également des pouvoirs judiciaires exercés par nos tribunaux administratifs. Nous avons présenté un bill sur la Cour fédérale, maintenant devenu loi, afin d'étendre la portée du contrôle judiciaire des pouvoirs des commissions et tribunaux administratifs pour qu'ils répondent mieux au besoin du Canadien moyen. Ce processus se poursuit. Les dispositions que j'ai mentionnées concernant les droits et les remèdes en matière de procédure à la disposition du contribuable contre l'État sont un prolongement de l'adaptation du processus administratif aux besoins de l'individu. Nous devons examiner tout le mécanisme de l'application de la loi par les pouvoirs publics au pays, y compris l'organisation, l'administration et le fonctionnement de la procédure des commissions et tribunaux fédéraux, afin de nous assurer que dans leurs relations avec leur gouvernement ici, à Ottawa, ou partout au pays au niveau fédéral, les Canadiens puissent contester les décisions, disposent de remèdes en cas de contestations infructueuses et recourir aux tribunaux si ces démarches sont inefficaces. Nous continuerons à définir et à trouver de nouveaux remèdes et de nouvelles procédures de révision pour donner au Canadien ordinaire un recours contre l'État.

Je recommande à la Chambre les dispositions du projet de loi du ministre des Finances, parce qu'elles contribuent dans une grande mesure à corriger le déséquilibre entre le citoyen et le gouvernement en ce qui concerne la répartition équitable des impôts.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne poursuivrai pas le sujet que le ministre de la Justice (M. [L'hon. M. Turner.]

Turner) a abordé. Je n'en nie pas l'importance. Je crains qu'il n'intéresse davantage les citoyens fortunés et les sociétés que le citoyen ou contribuable ordinaire dont les impôts sont déduits à la source. Je n'en nie pas l'importance, mais ce n'est pas le sujet dont je veux traiter.

Plus on étudie le budget, l'exposé et les résolutions dites réformes fiscales, plus on comprend que les Canadiens sont victimes d'une grande farce, et plus je me rends compte que les dix années d'études à la recherche d'une réforme sont perdues. Le gouvernement a rejeté toutes les études de la Commission Carter, tout le travail qu'elle avait fait pour établir un régime fiscal juste. Les mesures dont nous sommes saisis sont même un recul par rapport aux propositions les plus progressistes du Livre blanc.

Je veux affirmer bien clairement au nom de mes collègues et du parti que j'ai l'honneur de diriger d'un bout à l'autre du Canada qu'il n'y a pas eu, à notre avis, une réforme fiscale comme l'a laissé entendre le ministre des Finances (M. Benson). La Chambre n'est saisie d'aucune mesure de ce genre. Il y a certaines modifications fiscales, dont quelques-unes sont souhaitables, mais un grand nombre ne le sont pas; toutefois, la plupart des aspects du régime fiscal que propose le ministre des Finances et que les députés ministériels appuient demeurent inéquitables et injustes. Il ne réforme pas le système; il ne fait pas passer le fardeau de l'imposition à ceux qui ont les moyens de payer; il n'apporte pas la justice. Les injustices, les échappatoires et les privilèges qui existaient dans le régime sont maintenus. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une réforme fiscale. J'ai idée, monsieur l'Orateur, qu'en dépit des efforts du gouvernement et de ses porte-parole pour persuader le contribuable que le régime fiscal a vraiment été réformé, les travailleurs, les cultivateurs et la plupart de nos concitoyens reconnaîtront rapidement qu'ils ne peuvent accepter cette proposition, qu'ils sont victimes d'une supercherie, qu'il n'est pas vrai de prétendre que notre régime fiscal est plus juste et qu'il continuera à être aussi médiocre qu'il l'était.

On a effectué certains changements souhaitables en matière d'impôts, monsieur l'Orateur. On a, enfin, augmenté les exemptions personnelles, ce qui, bien sûr, plaît à tout le monde. J'ai deux observations à faire à ce propos, monsieur l'Orateur. D'abord, comme quiconque a fait une analyse statistique de la question s'en rend compte, l'augmentation des exemptions demeure inférieure à ce qu'elle aurait été si l'on avait tenu compte des hausses du coût de la vie depuis 1949, année où l'on a mis en application les exemptions actuelles. Une hausse importante serait nécessaire à cet égard. Deuxièmement, monsieur l'Orateur, nous avons, depuis quelque temps, rejeté les exemptions personnelles comme moyen satisfaisant ou équitable de régler le problème. Nous avons instamment demandé un régime de dégrèvements, comme le proposait la Commission Carter. Pour quiconque a réfléchi à la question, il est évident que l'accroissement des exemptions profite bien plus aux personnes dont le revenu est élevé qu'aux autres. Cela dit, je suis heureux, bien sûr, qu'il y ait majoration de l'exemption personnelle. En vérité, nous sommes très heureux qu'un certain allègement soit accordé aux vieillards pensionnés et aux personnes âgées et nous sommes aussi très heureux de